

Convocation

Assemblées Générales

Ordinaire et Extraordinaire 2024

Chères adhérentes, chers adhérents,

Vous avez adhéré en 2024 à l'association Les AgroToulousains et nous tenons à vous remercier pour votre soutien. A ce titre vous disposez d'un droit de vote lors de nos Assemblées Générales.

Les AgroToulousains ont la grande joie de vous convier à leur Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera l'occasion de vous présenter le bilan de nos actions depuis l'élection du conseil d'administration l'an dernier, et de réfléchir tous ensemble sur les projets pour l'année à venir.

Par ailleurs nous souhaiterions faire évoluer les statuts et le règlement intérieur de l'association. En effet, ceux-ci n'ont pas été mis à jour depuis un certain temps, et il nous paraît pertinent de faire évoluer les règles de fonctionnement pour une meilleure efficacité d'organisation.

Considérant les articles 10 (« L'assemblée générale ordinaire [...] se réunit une fois l'an, dans l'année qui suit la clôture des comptes de l'exercice écoulé. »), 11 (notamment la disposition selon laquelle « La modification des statuts, [...] [relève] de la compétence exclusive de l'assemblée générale extraordinaire ») et 15 (« Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration, et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. ») des statuts de l'Association Les AgroToulousains, nous convoquons par la présente l'assemblée générale ordinaire annuelle, suivie d'une assemblée générale extraordinaire pour vous soumettre les modifications que nous proposons pour les statuts et le règlement intérieur de l'association.

Conformément aux statuts de notre association, ces assemblées générales se tiendront :

Le samedi 25 mai 2024 de 10h à 13h

En visioconférence

Dans le cas où vous ne pourriez pas être présent(e), vous trouverez en pièce jointe de ce courrier un pouvoir qui vous permettra de vous faire représenter,

Comptant sur votre présence,

Bien à vous,

Nathalie Malaval (T09)
Présidente des AgroToulousains



Ordre du jour

Assemblée Générale Ordinaire 2024

Le 25 mai 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire des Agrotouloisains est convoquée à 10h en visioconférence.

Elle aura pour ordre du jour :

- Désignation du Bureau de séance (Secrétaire, Scrutateur(s))
- Présentation du bilan moral 2023
- Présentation du bilan d'activité 2023
- Présentation du bilan financier 2023
- Présentation des membres cooptés au conseil d'administration depuis la dernière assemblée générale
- Présentation des projets 2024 et discussion avec les participants sur les orientations souhaitées
- Présentation du budget de l'exercice 2024
- Vote des résolutions

Projet de résolutions :

1. L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Les Agrotouloisains prend acte et approuve le bilan moral exposé pour l'exercice 2023.
2. L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Les Agrotouloisains prend acte et approuve le bilan d'activité exposé pour l'exercice 2023.
3. L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Les Agrotouloisains prend acte et approuve le bilan financier exposé pour l'exercice 2023.
4. L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Les Agrotouloisains prend acte et approuve la cooptation de nouveaux membres par conseil d'administration. Ces nouveaux membres deviennent alors administrateurs de plein droit de l'association.
5. L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Les Agrotouloisains prend acte et approuve le budget présenté pour l'exercice 2024.
6. L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Les Agrotouloisains confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Ordre du jour

Assemblée Générale Extraordinaire 2024

Le 25 mai 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des AgroToulousains est convoquée dès la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire en visioconférence.

Elle aura pour ordre du jour :

- Désignation du Bureau de séance (Secrétaire, Scrutateur(s))
- Présentation des modifications proposées concernant les statuts de l'association et discussion (approbation soumise au vote)
- Présentation des modifications proposées concernant le règlement intérieur de l'association et discussion (approbation soumise au vote)

Projet de résolutions :

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association Les AgroToulousains prend acte et approuve les modifications proposées des statuts de l'association.
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association Les AgroToulousains prend acte et approuve les modifications proposées du règlement intérieur de l'association.
3. L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association Les AgroToulousains confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.